



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 24760

Texte de la question

Mme Huguette Bello appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés que rencontrent actuellement les centres de formation de musiciens intervenant à l'école (CFMI) pour continuer à remplir les missions de formation artistique, supérieure et professionnelle que les ministères de l'éducation nationale, de la culture et de l'enseignement supérieur leur ont confiées. Depuis trente ans, les neuf CFMI forment des musiciens professionnels dont la qualification est reconnue par le diplôme universitaire de musicien intervenant à l'école (DUMI). Leur insertion professionnelle s'effectue le plus souvent au sein des collectivités locales et ils interviennent en tant qu'assistants principaux d'enseignement artistique. Leur intervention dans les établissements scolaires est reconnue et appréciée par l'ensemble des acteurs, des parents et des élèves. Il va de soi que leur rôle est appelé à s'amplifier dans le cadre de la refondation de l'école de la République qui préconise l'éducation artistique et culturelle pour tous et dès le plus jeune âge. Elle demande à Mme la ministre de bien vouloir lui indiquer les modalités selon lesquelles le Gouvernement envisage de préserver et de renforcer les centres de formation de musiciens intervenant à l'école en sorte de pouvoir répondre aux attentes des élèves et d'atteindre l'objectif ambitieux de la nouvelle politique de refondation de l'école. Elle souhaite également savoir si la concertation entre les trois ministères concernés (EN, Culture, Enseignement supérieur) sera relancée car celle-ci a toujours été le gage d'un développement durable de l'éducation artistique et culturelle pour tous.

Texte de la réponse

C'est en 1984 que les ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale ont affiché une volonté commune de développer l'éducation artistique au sein du système scolaire, incitant la création de « centres de formation de musiciens intervenants en milieu scolaire » (CFMI). Neuf centres ont ainsi vu le jour, revêtant des formes juridiques diverses, mais tous rattachés à une université. Depuis trente ans, ils forment des artistes, musiciens professionnels, pour que les enfants pratiquent la musique à l'école primaire dans une démarche de projet avec les professeurs des écoles. Ce sont ainsi près de 5000 musiciens qui oeuvrent aujourd'hui auprès des enfants, majoritairement en tant qu'assistants principaux d'enseignement artistique au sein des collectivités territoriales. Le ministère en charge de la culture, qui a fait de l'éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge une de ses priorités, est pleinement conscient du rôle des musiciens intervenants dans ce domaine ; leur action pourra d'ailleurs prendre une nouvelle dimension dans le cadre du projet de loi pour la refondation de l'École de la République. Il est donc très attaché à ce que le soutien apporté par l'État aux CFMI soit pérennisé et à ce que ces structures soient confortées. Dans cette perspective, il sera proposé aux ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche d'organiser avec le ministère en charge de la culture une coordination interministérielle dès la rentrée 2013. La première démarche de cette coordination pourrait être le lancement d'une étude sur la formation et le parcours des musiciens intervenants, dans le cadre de la mise en place des nouveaux horaires à l'école primaire et des écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24760

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4315

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8187